

Décision

Générale

colonial

Décision n° 510/SG accordant une autorisation préalable de construire a l'entreprise G. Prévitéra, S.A.R.L.

n° 510/SG

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
3 novembre 1967

Numéro JO
n° 12 du 10/11/1967

Date du numéro
10 novembre 1967

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Est accordée à l'entreprise G. Prévitéra, S.A.R.L., l'autorisation préalable de faire construire un immeuble à deux niveaux de trois appartements et trois studios à l'angle de l'avenue du Maréchal-Lyautey, sur le lot n° 4 a, titre foncier n° 922.

Art. 2. — La présente autorisation ne vaut pas permis de construire. Ce dernier sera délivré par le Commandant de Cercle de Djibouti suivant la procédure réglementaire.

Art. 3 — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Ministre des Affaires intérieures,Président par intérim,AHMED DINI AHMED.